

Auxerre, le 21 décembre 2016



MADAME LE MAIRE
MAIRIE CRAVANT
Mairie
89460 CRAVANT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

CRAVANT

Prélèvement **00080227**
Unité de gestion 0060 CRAVANT
Installation TTP 000845 ARBAULT
Point de surveillance P 0000000840 SORTIE STATION
Localisation exacte LOCAL DES POMPES
Commune CRAVANT

Prélevé le : jeudi 15 décembre 2016 à 11h31
par : JEAN-BAPTISTE COZIC
Type visite : P1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	9,9 °C				25,00
Chlore libre	0,24 mg/LCl2				
Chlore total	0,25 mg/LCl2				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : P1 Code SISE de l'analyse : 00079731 Référence laboratoire : LSE1612-22785

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,17 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,80 unitépH			6,50	9,00
Titre hydrotimétrique	23,8 °f				
MINERALISATION					
Chlorures	9,7 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	430 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	14,5 mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,7 mg/L C				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	55 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00080227)

L'eau distribuée est non conforme vis à vis de la concentration en nit rates qui dépasse la norme de 50 mg/l. Dans l'immédiat, la population doit être informée et plus particulièrement les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois pour lesquels la consommation doit être proscrite.

Pour le Directeur de la Santé Publique
La responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement



Jacqueline LAROSE